



# la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP



Inscription individuelle obligatoire :



INFO 146

## Une réunion de la Commission Consultative des Polices Municipales en juin

L'information n'est pas encore officielle, mais d'une source sérieuse nous venons d'apprendre que l'AMF vient enfin de désigner – enfin – ses représentants à la Commission Consultative des Polices Municipales.

En dépit de certaines associations ou organisations syndicales non représentatives, la Commission Consultative des Polices Municipales n'est pas morte ! Elle devrait se réunir à la mi-juin et en présence du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur Gérard COLLOMB.

Cette CCPM devra élire son nouveau Président, issue des représentants du collège des Maires. La rumeur laisse entendre que Christian ESTROSI, Maire de Nice (06) pourrait à nouveau être candidat.

La CCPM n'a pas été réunie depuis fin 2016 en raison des élections Présidentielles d'une part, et d'autre part en raison de la fin du mandat des élus locaux (élus eux pour 6 ans). François GROSDIDIER, a perdu son siège de Président en raison de la loi de non cumul des mandats, préférant conserver son poste de Sénateur à celui de Maire de Woippy (57).

La **FA-FPT police municipale** fera le choix de son positionnement concernant le vote du Président de la CCPM lors du Bureau Fédéral du 17 mai et lors des travaux du pôle « police municipale » le 24 mai prochain.

**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

## Les caméras-piétons devront rester au placard à partir du 4 juin !

« L'expérimentation des caméras-piétons se termine dans moins d'un mois. A titre expérimental, pour une durée de deux ans à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement peut autoriser, dans les conditions prévues à l'article L. 241-1 du code de la sécurité intérieure, les agents de police municipale à procéder, au moyen de caméras individuelles, à un enregistrement audiovisuel de leurs interventions, » précise la loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale.

Le décret d'application publié plus de six mois plus tard, précise-lui aussi : « A titre expérimental, jusqu'au 3 juin 2018, les agents de police municipale sont autorisés dans les conditions fixées au présent décret à procéder à un enregistrement audiovisuel de leurs interventions dans les conditions prévues à l'article L. 241-1 du code de la sécurité intérieure. »

**Aussi, dès le 4 juin 2018, dans un mois, l'ensemble des caméras piétons devront rester au placard !**

**Pourquoi ?** Simplement parce qu'aucune loi n'a pas été votée pour permettre sa pérennisation au-delà des deux ans !

Aucun vecteur législatif n'étant prévu, le dispositif sera au moins suspendu un certain temps.

Par ailleurs, l'article 10 du décret n° 2016-1861 du 23 décembre 2016 relatif aux conditions de l'expérimentation de l'usage de caméras individuelles par les agents de police municipale dans le cadre de leurs interventions précise que les collectivités avaient des obligations :

« Dans un délai de trois mois avant la fin de l'expérimentation, le maire ou, le cas échéant, l'ensemble des maires concernés, adresse au ministre de l'intérieur un rapport sur l'emploi des caméras individuelles des agents de police municipale. Ce rapport comprend une évaluation de l'impact de l'emploi des caméras individuelles sur le déroulement des interventions et le nombre de procédures judiciaires, administratives et disciplinaires pour le besoin desquelles il a été procédé à la consultation et à l'extraction de données provenant des caméras individuelles. »

A notre connaissance, très peu de collectivités auraient transmis ce rapport dans les délais.

## Olivier Dussopt interviewé par l'AMF

**Olivier Dussopt : « Il faut un accord gagnant-gagnant entre l'État, les employeurs territoriaux et les organisations syndicales »**

Dans un entretien accordé le 24 avril à *Maires de France* et publié dans le numéro de mai, le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics revient notamment sur les principaux chantiers engagés par le gouvernement sur la fonction publique. Ces derniers feront l'objet d'un point d'étape lors de la prochaine Conférence nationale des territoires (CNT), qui devrait se tenir début juillet. Le ministre aborde le rendez-vous salarial prévu mi-juin et accueille favorablement la proposition de création d'une « fédération des employeurs publics territoriaux », formulée par Philippe Laurent, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT). *Maire info* publie des extraits de cet entretien.

## **Une nouvelle grève est prévue le 22 mai dans la fonction publique. Comment entendez-vous désamorcer ce mouvement de protestation ?**

Je n'ai pas à désamorcer un mouvement de protestation. Nous avons devant nous quatre chantiers initiés par le Comité interministériel de la transformation publique du 1er février 2018 qu'a présidé le Premier ministre. Je les rappelle : définir un nouveau modèle de dialogue social, améliorer et développer le recours au contrat, l'individualisation de la rémunération, et enfin comment mieux accompagner les agents dans leurs projets de transitions et de mobilité professionnelles. Je précise aussi que dans le cadre de l'agenda social habituel, nous poursuivons d'autres chantiers comme par exemple celui de l'égalité femmes-hommes et encore celui de la rénovation du cadre d'emploi des personnes présentant des situations de handicap. Ma mission est de mener la concertation avec les neuf organisations syndicales représentatives de la fonction publique sur chacun de ces sujets. Aucune ne refuse de participer aux discussions sur ces chantiers en cours. Elles font donc preuve de responsabilité.

## **Quelles seront les propositions du gouvernement lors du rendez-vous salarial de mi-juin ?**

Nous entendrons les revendications des organisations syndicales avant le bouclage des arbitrages budgétaires au cours de l'été. La revalorisation du point d'indice n'est pas la piste que nous privilégions. Je le rappelle, lorsque l'on augmente le point d'indice de 1%, cela se traduit par une hausse de 2 milliards d'euros de dépenses publiques, et cela rapporte, en moyenne, 15 euros par mois pour un agent qui gagne 2 000 euros net par mois. Par ailleurs, l'Etat ne finance que 43 % de la dépense, le reste étant, par définition, à la charge des employeurs territoriaux et hospitaliers. Nous sommes ouverts à l'examen d'un certain nombre de propositions, notamment de revalorisation de certains métiers aujourd'hui mal rémunérés. Il faut un accord gagnant-gagnant entre l'Etat, les employeurs territoriaux et les organisations syndicales.

## **Êtes-vous favorable à la création d'une fédération des employeurs publics territoriaux, proposition défendue par le président du CSFPT ?**

Cette proposition constitue une piste intéressante car cette structure amènerait les 55 000 employeurs publics territoriaux à donner un mandat de négociation à celles et ceux qui les représenteraient dans ce dialogue social rénové que nous appelons de nos vœux pour la fonction publique territoriale. Si cela nous permet d'avoir un collège des employeurs, au sein du CSFPT, qui dispose d'une véritable légitimité et qui se trouve en capacité de discuter de manière plus engageante avec les organisations syndicales et l'Etat, alors je dis que c'est une proposition qui va dans le bon sens.

## **Quels sont les grands axes de votre mission avec P. Laurent sur la modernisation de la FPT ?**

Il y a la question du temps de travail, mais aussi celle du bon niveau pour la gestion des ressources humaines des collectivités et l'offre de formation des agents territoriaux tout au long de leur carrière professionnelle, autant de sujets qui s'ajoutent aux quatre chantiers engagés après le Comité interministériel de la transformation publique. Je ferai, avec Philippe Laurent, un point d'étape sur cette mission de modernisation de la fonction publique territoriale lors de la prochaine Conférence nationale des territoires (CNT), fin juin-début juillet.

## **Comment la fonction publique territoriale sera-t-elle impactée par la suppression annoncée de 120 000 postes de fonctionnaires d'ici à 2022 ?**

Nous bénéficions aujourd'hui d'une double opportunité. La première tient au développement du numérique qui transforme profondément le fonctionnement des services publics, les organisations de travail mais aussi les missions des agents publics. La deuxième tient aux nombreux départs à la retraite d'agents. Cette double opportunité doit être appréhendée de manière positive et constructive dans ce temps de concertation qui est le nôtre pour, en même temps, améliorer la qualité du service rendu aux usagers, améliorer les conditions de travail des agents et construire les modèles qui faciliteront les transitions professionnelles et la mobilité des agents, et enfin travailler sur la question des effectifs. Nous souhaitons que les employeurs territoriaux prennent toute leur part dans cette réflexion globale qui englobe aussi celle de la réduction des effectifs.

*Propos recueillis par Emmanuelle Quemard et Xavier Brivet*

**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

Organisation du 4<sup>ème</sup> salon de la police municipale le mercredi 23 mai 2018 à La Grande Motte (34)

de la  
4<sup>ème</sup> SALON  
**POLICE  
MUNICIPALE**  
OCCITANIE  
LANGUEDOC-ROUSSILLON

INVITATION

**MERCREDI 23 MAI 2018**  
PALAIS DES CONGRÈS JEAN BALLADUR & PASINO  
**LA GRANDE MOTTE**



SALON RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS ET AUX ÉLUS  
INSCRIPTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE  
ENTRÉE GRATUITE

LA  
GRANDE  
MOTTE

# PROGRAMME

## 8H30 | Accueil des participants au salon et à la conférence

au Palais des Congrès Jean Balladur | Petit déjeuner d'accueil offert par l'AROS-PM

## 9H | Table ronde organisée par le CNFPT

*Ouverture des travaux par :*

**Stéphan ROSSIGNOL,**

Maire de La Grande Motte, Président de l'Agglomération du Pays de l'Or

**Agnès GUYOT,** Directrice INSET Montpellier & Délégation CNFPT Occitanie - LR

& **Pierre POUËSSEL,** Préfet de l'Hérault

*« La police de sécurité du quotidien :*

*Quelle place pour la police municipale ? »*

*animée par Yannick PHILIPPONAT, journaliste, spécialiste police et justice.*

*Avec*

**Le Préfet Philip ALLONCLE,** délégué aux Coproductions de sécurité, ministère de l'intérieur ;

**Le Général Jean-Valéry LETTERMANN,** Commandant du groupement de gendarmerie de

l'Hérault, Commandant en second de la région de gendarmerie Occitanie ;

**Le Contrôleur général Jean-Michel POREZ,** Directeur Départemental de la

Sécurité Publique de l'Hérault, Commissaire Central de Montpellier ;

**Mme Lorraine ACQUIER,** Adjointe au Maire de Montpellier, déléguée à la Sécurité ;

**M. Richard TIBERINO,** Adjoint au Maire de Nîmes, délégué à la Sécurité ;

**M. Jean-Marie RASSIER,** Adjoint au Maire de Roujan, délégué à la Sécurité ;

**M. Jean-Michel WEISS,** membre de la commission consultative des polices municipales.

## 12H30 | Repas sur place

Pâella offerte par l'AROS aux 650 premiers inscrits

## 14H | Tirage de la tombola

Puis toutes les 30 minutes, tirage au sort d'un gagnant

## 14H30 | Démonstrations

Démonstrations Canines par le CFECPP

Démonstrations de techniques d'intervention par le CNFPT

## 17H | Clôture du Salon

Tirage au sort du gros lot de la tombola

**SALON**  
**POLICE**  
**MUNICIPALE**  
OCCITANIE

**9H15 | 17H**  
**PASINO**

**70 EXPOSANTS**  
vous accueillent  
tout au long de la  
journée au Pasino

**ENTRÉE LIBRE**  
sur inscription

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

**Stéphan ROSSIGNOL**  
Maire de La Grande Motte  
Président de l'Agglomération du Pays de l'Or

**Yves CAUMEL**  
Président de l'Association des Retraités et  
des Oeuvres Sociales de la Police municipale

### Le Comité d'organisation

*sont heureux de vous inviter au*

**SALON de la POLICE MUNICIPALE** OCCITANIE  
LANGUEDOC-ROUSSILLON

**MERCREDI 23 MAI 2018**

8h30 - Palais des Congrès Jean Balladur  
Avenue Jean Bène - La Grande Motte

**INSCRIPTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE À RETOURNER AVANT LE 15 MAI 2018,**

par mail à [salondelapm@gmail.com](mailto:salondelapm@gmail.com),  
par télécopie au 04 67 29 03 17,  
ou sur Facebook : SalonPoliceMunicipale

Nom : .....

Prénom : .....

Collectivité / Entreprise : .....

Dépt. :

Policier(e) municipal(e)     Garde Champêtre     ASVP

Elu (e)     Autre : .....

Email : .....@.....

Téléphone :

Je réserve 1 repas - ( paëlla offerte - inscription obligatoire )     OUI     NON

**EN CAS DE DÉSISTEMENT, MERCI DE NOUS PRÉVENIR PAR MAIL**

**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

**INSTITUTIONS** **SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES** **ASSURANCE MUTUELLE**

**VIDÉOPROTECTION VIDEOSURVEILLANCE CAMÉRA PIÉTON** **ORGANISATION PROFESSIONNELLE**

**DISPOSITIFS SÉCURITAIRES ANTI ATTENTAT VOIE PUBLIQUE ET ÉCOLE & BÂTIMENTS** **CACTUS-ROAD**

**INNOVATION-TECHNOLOGIQUE** **SIGNALISATION LUMINEUSE** **SIGNALISATION ROUTIÈRE** **FOURRIÈRE DEPANNAGE**

**RADIO COMMUNICATION** **DOCUMENTATION** **BANQUE**

**LOGICIEL MÉTIER**

**ÉQUIPEMENTS & ARMEMENTS** **MATÉRIEL PROFESSIONNEL SPÉCIFIQUE**

**VÉHICULES** **ÉQUIPEMENT VÉHICULE**

**ÉQUIPEMENTS & MATÉRIEL DE SÉCURITÉ**

**ORGANISME DE FORMATION** **GESTION DES CRISES** **CABINET D'ÉTUDE**

**ASSOCIATIONS** **MOBILIER SPÉCIFIQUE** **DIVERS**



salondelapm@gmail.com  
 SalonPoliceMunicipale

**LA GRANDE MOTTE**

**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE**  
 96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12  
 E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org  
 Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

© 2014 - LA GRANDE MOTTE - Illustration de Photos - Album Fafptpm 2014 - Service Communautaire

## PETITES ANNONCES

La Ville de Vias (34) met en vente un **véhicule NISSAN NAVARRA 4X4**, 140 cv.

Mise en circulation en mai 2015, 9 500 km, équipée sérigraphie complète police municipale au prix de : 18 000 €



Renseignements : J.M. DURANTET au tél : 04.67.21.79.76

La Ville de Villeneuve les Béziers (34) vend un **cinémomètre de marque SAGEM Eurolaser**.

Il est parfait état. Il est fourni avec sa valise, son trépied, une batterie quasi neuve et son carnet d'entretien et d'étalonnage. Prix : 800 €.

Dernier étalonnage le 8 septembre 2017 donc valable jusqu'au 8 septembre 2018.

Renseignements : Thierry BOUCHEROT  
au tél : 09.62.39.85.66 : 04.67.39.90.01



**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la **FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)**